

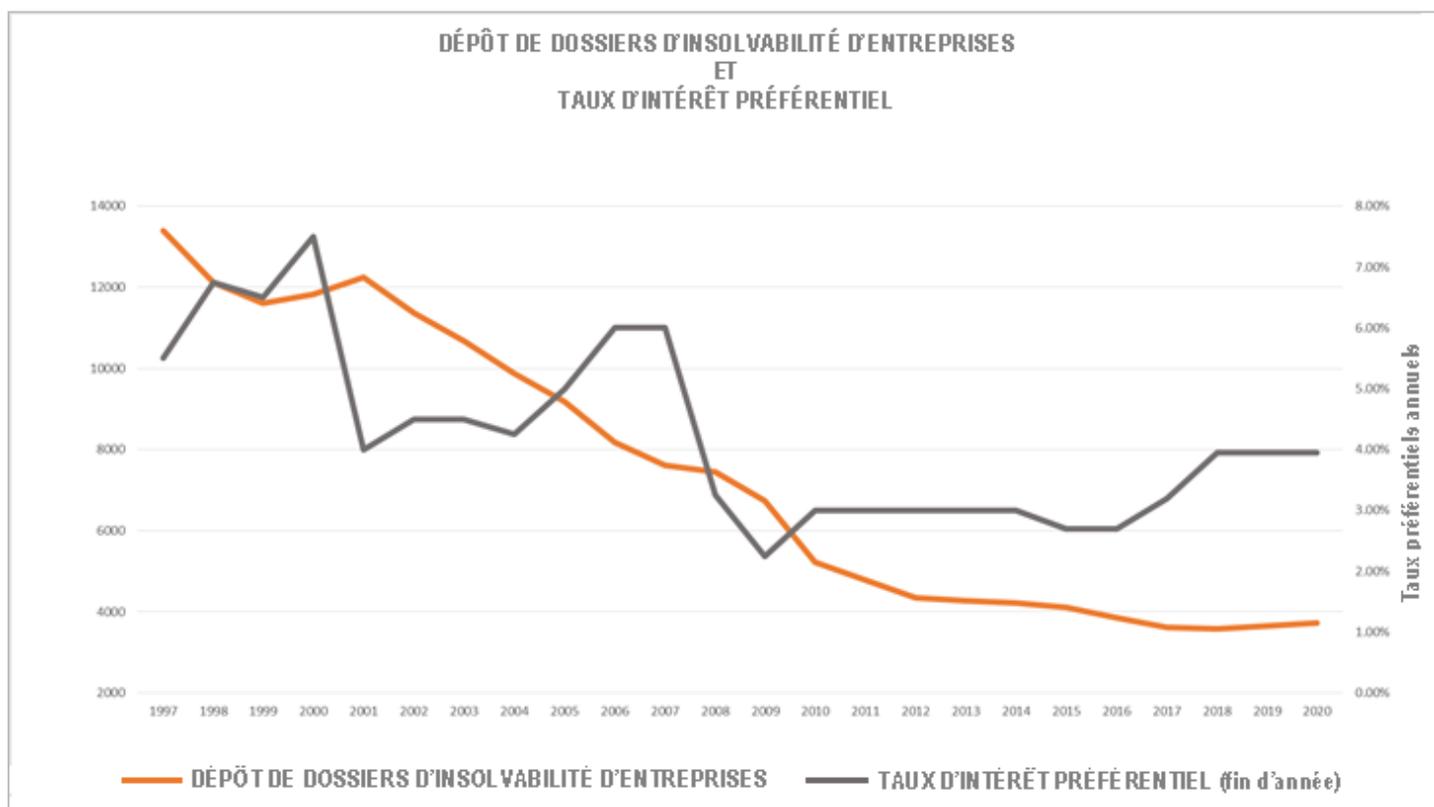
ACPIR : Statistiques sur l'insolvabilité au Canada en janvier 2019

Les experts prédisent que le nombre de dossiers d'insolvabilité d'entreprises augmentera au Canada pour la première fois en 17 ans

TORONTO, le 4 mars 2019 – L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) fait état de nouvelles statistiques sur l'insolvabilité montrant une augmentation importante du nombre de dossiers d'insolvabilité déposés par des consommateurs et des entreprises comparativement à janvier 2018. Cette nouvelle survient avant l'annonce du taux directeur par la Banque du Canada mercredi.

Le nombre d'entreprises ayant déposé un dossier d'insolvabilité en janvier a augmenté de plus de 10 % (soit 10,1 %) par rapport à l'année précédente et de 2,1 % par rapport à décembre. Le secteur de la construction et celui des services immobiliers et des services de location et de location à bail sont parmi les plus touchés.

« Après avoir diminué de façon stable pendant 17 années consécutives, le nombre de dossiers d'insolvabilité d'entreprises au Canada a atteint un plateau et augmentera probablement en 2019. La diminution des exportations, le ralentissement de la croissance de l'emploi, le resserrement des conditions de crédit, et la hausse des taux d'intérêt et des dettes de consommation contribuent tous à la situation, explique David Lewis, membre du conseil d'administration de l'ACPIR, association nationale regroupant des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation au pays.



L'idée que l'insolvabilité des entreprises progressera au pays au cours de l'année est soutenue par le [Global Insolvency Index](#) (en anglais seulement), qui donne une prévision annuelle de l'insolvabilité pour 43 pays. Selon cet indice publié par Euler Hermes, le Canada enregistrera une hausse d'environ 4 % cette année. L'indice prévoit par ailleurs une augmentation de 6 % à l'échelle mondiale.

Graphique 4 : Situation de l'insolvabilité en 2019 selon Euler Hermes

Grande détérioration (plus de +5 %)	Royaume-Uni (+9 %) Russie (+6 %)			Chine (+20 %) Slovaquie (+16 %) Danemark (+15 %) Chili (+12 %) Suède (+10 %) ÉCHELLE MONDIALE (+6 %)
Détérioration De +1 % à +5 %	Canada (+4 %) Roumanie (+3 %) Autriche (+2 %) Hong Kong (+2 %) Afrique du Sud (+2 %) Japon (+1 %) Lettonie (+1 %) Nouvelle-Zélande (+1 %)	Estonie (+2 %)	Pologne (+5 %) Singapour (+3 %) Suisse (+1 %)	Turquie (+5 %) Luxembourg (+4 %) Maroc (+4 %) Bulgarie (+3 %) Finlande (+3 %) Australie (+2 %) France (+2 %) Italie (+2 %) Norvège (+2 %) Espagne (+2 %)
Stabilité ou légère amélioration De -5 % à 0 %	Allemagne (0 %) Corée du Sud (0 %) Taïwan (0 %) Pays-Bas (0 %) États-Unis (0 %)			Belgique (0 %) Lituanie (-5 %) Irlande (-5 %) Portugal (-5 %)
Grande amélioration Plus de -5 %	Brésil (-6 %) Grèce (-6 %) République tchèque (-10 %) Hongrie (-11 %)			Colombie (-10 %)
	Très faible niveau (plus de 10 % sous le niveau de 2003-2007)	Faible niveau (entre 0 % et 10 % sous le niveau de 2003-2007)	Haut niveau (entre 1 % et 10 % au-dessus du niveau de 2003-2007)	Très haut niveau (plus de 10 % au-dessus du niveau de 2003-2007)

Sources : Statistiques nationales, Euler Hermes, Allianz Research

« Les Canadiens réagiront au ralentissement du marché de l'habitation et ajusteront leurs dépenses en fonction des intérêts plus élevés qu'ils auront à payer pour amortir leur dette, ajoute M. Lewis. Et les entreprises ressentiront les effets de cette baisse des dépenses des consommateurs. »

Le nombre de Canadiens ayant déposé un dossier d'insolvabilité en janvier a augmenté de 7,1 % par rapport à janvier 2018, ce qui souligne les conséquences néfastes de la dette croissante des ménages et des taux d'intérêt plus élevés. Le nombre de dossiers d'insolvabilité de consommateurs a augmenté de 11,6 % par rapport à décembre.

« L'augmentation du nombre de dossiers d'insolvabilité de consommateurs est directement attribuable aux hausses de taux d'intérêt enregistrées depuis 2017. Les personnes qui vivent d'une paie à l'autre ont de la difficulté à rembourser leurs dettes, affirme Chantal Gingras, présidente de l'ACPIR. Il est possible que de nombreux Canadiens soient insolvables, techniquement parlant, et incapables de payer leurs factures, mais ils n'ont pas encore eu recours aux mécanismes qui s'offrent à eux pour alléger leurs dettes. Cela dit, le nombre de dossiers d'insolvabilité de consommateurs continuera probablement de croître au cours des deux prochaines années car d'autres personnes demanderont de l'aide », ajoute M^{me} Gingras.

Les Canadiens des provinces de l'Atlantique ont le plus de difficulté. L'Île-du-Prince-Édouard a connu la plus forte hausse en janvier comparativement à la même période l'an dernier (+29,5 %), suivie de la Nouvelle-Écosse (+24,9 %) et du Nouveau-Brunswick (+23,8 %). La tendance à la hausse s'est toutefois poursuivie presque partout au pays, entre autres en Ontario (+12,9 %), au Manitoba (+22,4 %), en Saskatchewan (+6,9 %), en Alberta (+13 %) et en Colombie-Britannique (+3,1 %). Seuls Terre-Neuve-et-Labrador (-7,9 %) et le Québec (-1,9 %) ont enregistré une baisse au cours de la période visée.

À PROPOS DE L'ACPIR

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation est l'organisme professionnel national qui représente près de 1 000 membres exerçant leurs activités dans le cadre du système d'insolvabilité ainsi que plus de 500 associés stagiaires, associés à vie et sociétés associées. Elle est le porte-parole national dans le domaine de l'insolvabilité partout au Canada.

PERSONNE-RESSOURCE

Angela Joyce, Relations avec les médias

Téléphone : 1-403-681-9286

Courriel : angela@whiterabbitpr.com